

**DYNAMISEZ
LE POTENTIEL
DE PERFORMANCE
DE VOTRE CONTRAT
D'ASSURANCE VIE**

**Altavera
Janvier 2019**

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum à compter du 24 janvier 2019.

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Offre à durée limitée.

Commercialisation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR9347FS4321

Document à caractère promotionnel.

Assuré d'avancer



Altavera Janvier 2019



Altavera Janvier 2019 est un support temporaire en unités de compte. Il vous permet de bénéficier de :

- la sécurisation des gains de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ en années 1 et 2 sans conditions à l'échéance du support,
- un gain potentiel de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ pour chaque année écoulée en cas d'échéance anticipée, ou à l'échéance finale en cas de stabilité ou de hausse de l'indice Euro Stoxx 50[®] par rapport à son niveau initial,
- la protection du capital à l'échéance finale jusqu'à une baisse⁽³⁾ de l'indice de 40 % par rapport à son niveau initial.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50[®], indice représentatif du marché actions de la zone euro.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et en cas de baisse⁽³⁾ de l'indice de plus de 40 % à l'échéance finale.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Evolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

- Les gains de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ en années 1 et 2 sont sécurisés sans conditions à l'échéance de support.
- Un gain conditionnel de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale, incluant les gains sécurisés en années 1 et 2, si l'indice Euro Stoxx 50[®] est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁴⁾ ou à la date d'observation finale⁽⁵⁾.
- Effet mémoire : si les conditions de versement du gain de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ sont déclenchées, il sera acquis au titre de l'année en cours, et également pour chacune des années précédentes.
- Une protection du capital à l'échéance finale dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'indice Euro Stoxx 50[®] n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

- INCONVÉNIENTS

- Un gain conditionnel plafonné à 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, même si la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieure.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50[®] ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte donc en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 4 à 8 ans.
- Les gains annuels éventuellement acquis ne sont pas capitalisés.
- À l'échéance finale, il existe un risque de perte en capital partielle ou totale si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. En conséquence, le rendement d'Altavera Janvier 2019 à l'échéance finale est très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx 50[®] autour du seuil de - 40 % par rapport à son niveau initial.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission⁽⁶⁾. Ces risques sont notamment :

Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie - L'investisseur doit être conscient que toute sortie anticipée⁽⁷⁾ (rachat, arbitrage ou décès) se fera aux conditions de marché.

Risque de contrepartie - L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de Crédit Agricole CIB Financial Solutions et au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Crédit Agricole CIB. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis, sur décision de l'Autorité de Résolution compétente, à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance

en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 21 janvier 2027, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Principales caractéristiques

Les gains de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ des années 1 et 2 sont sécurisés sans conditions à l'échéance du support quelle que soit l'évolution de l'indice.

UN GAIN CONDITIONNEL DE 5 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

De l'année 4 à 7, si à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁴⁾, l'indice Euro Stoxx 50[®] est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 24 janvier 2019, Altavera Janvier 2019 prend fin automatiquement par anticipation.

Valeur finale du support = 100 % de sa valeur initiale + 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée

Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 3,65 % la 4^e année ; 3,55 % la 5^e année ; 3,47 % la 6^e année ; 3,38 % la 7^e année .

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS ?

Dans le cas où Altavera Janvier 2019 atteint l'échéance des 8 ans, trois situations sont alors possibles.

À l'échéance du 21 janvier 2027



Si l'indice Euro Stoxx 50[®], au 12 janvier 2027, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support
= 140 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (100 % + 8 x 5 %) soit un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 3,29 %

Effet mémoire



Si l'indice Euro Stoxx 50[®], au 12 janvier 2027, est en baisse de moins de 40 % par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support
= 110 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (100 % + 2 x 5 %) soit un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 0,22 %

Protection



Si l'indice Euro Stoxx 50[®], au 12 janvier 2027, est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support
= 110 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (100% + 2 x 5 %) - la baisse⁽³⁾ finale de l'indice

Perte partielle ou totale en capital

→ Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :

- en cas de sortie⁽⁷⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale,
- à l'échéance des 8 ans, si l'indice Euro Stoxx 50[®] est en baisse⁽³⁾ de plus de 40 % le 12 janvier 2027 par rapport à son niveau initial,
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

(1) Pour les versements réalisés du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 sur Altavera Janvier 2019, performance depuis la date d'observation initiale du 24 janvier 2019, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (24 janvier 2019) et à la date d'observation finale (12 janvier 2027), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) Les dates d'observation annuelle sont : 19 janvier 2023, 18 janvier 2024, 15 janvier 2025, 15 janvier 2026, 12 janvier 2027.

(5) La date d'observation finale est le 12 janvier 2027.

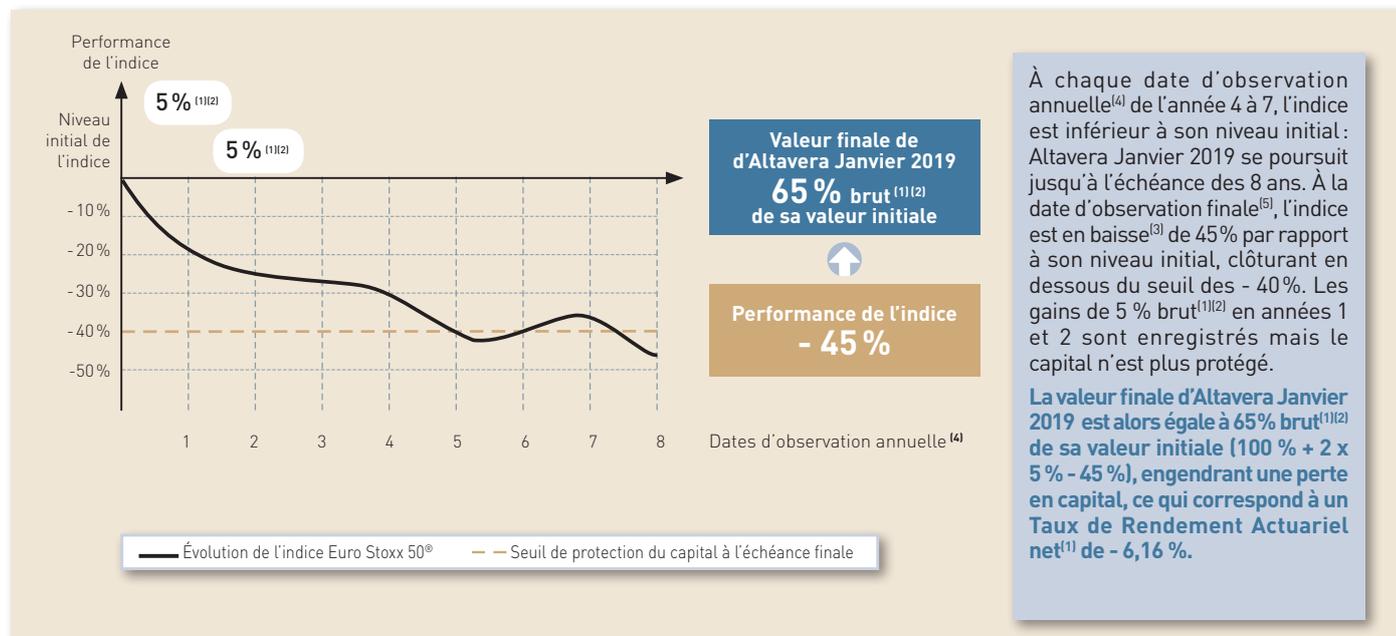
(6) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

(7) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

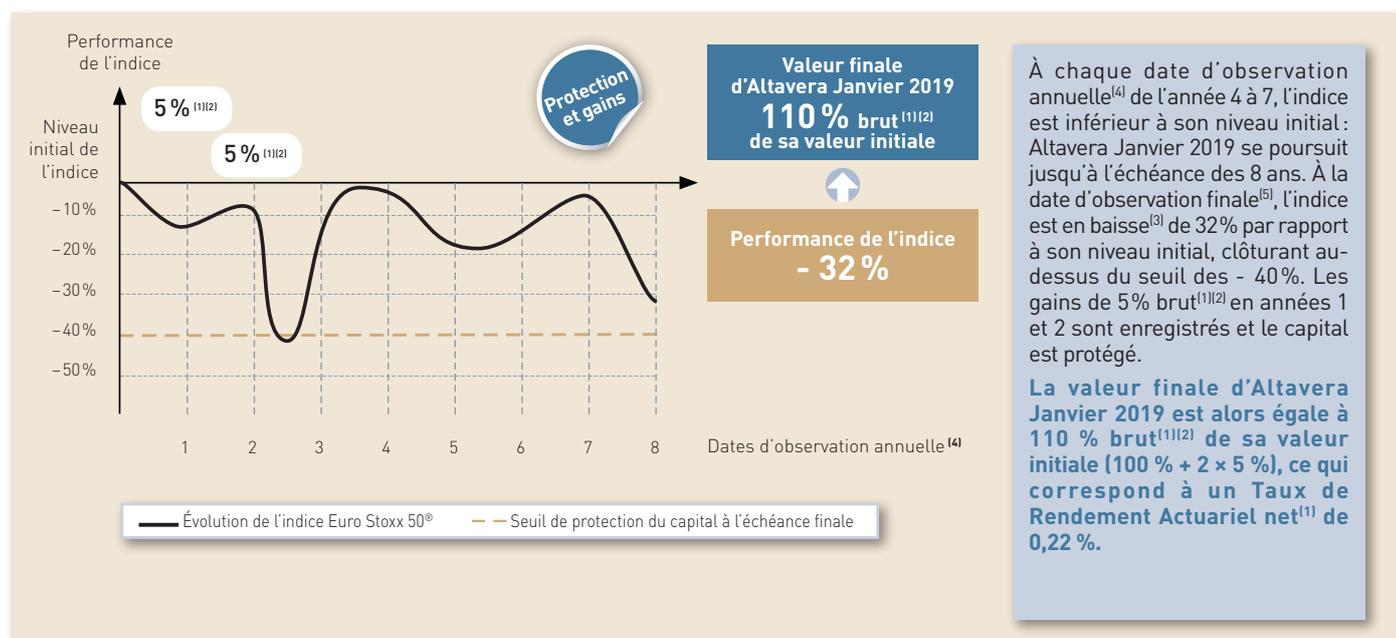
► Scénarios de marché-exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

► SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS

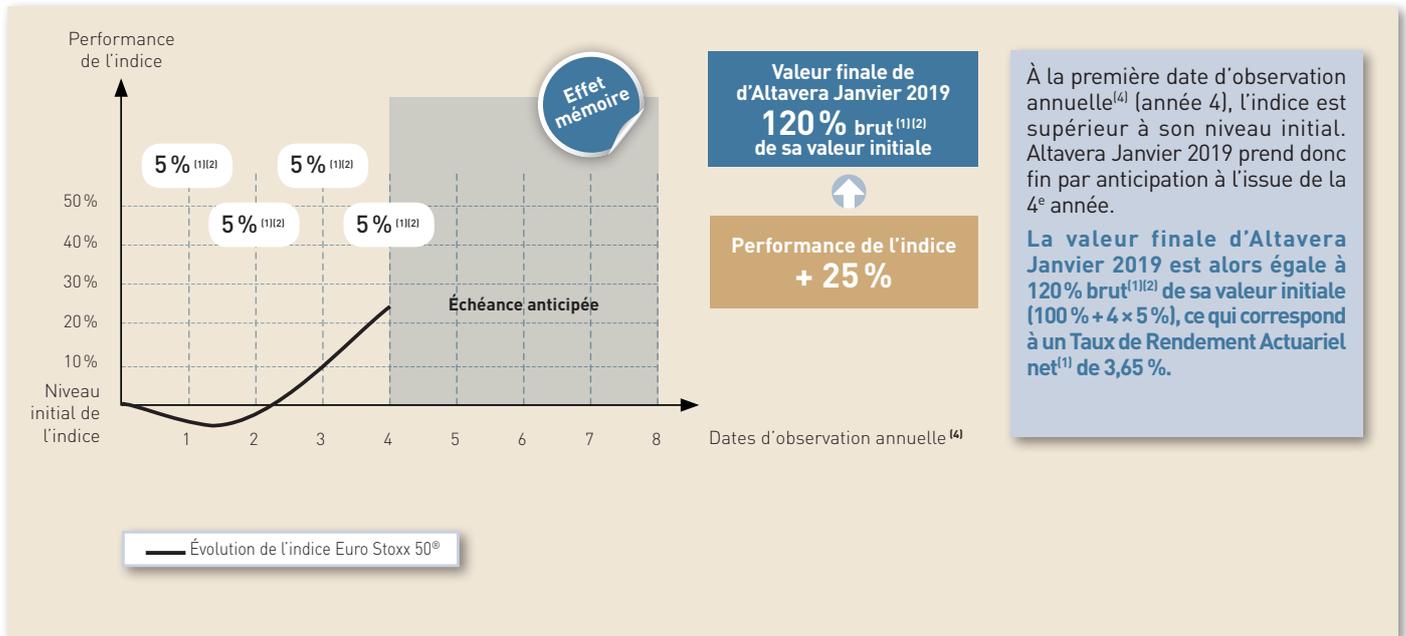


► SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UN GAIN ET UNE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS



L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 21 janvier 2027, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SCÉNARIO FAVORABLE : UN EFFET MÉMOIRE ET UN GAIN EN CAPITAL EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Évolution de l'indice EURO STOXX 50[®] (dividendes non réinvestis)

Les données relatives aux performances et/ou simulations de performances historiques ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



- (1) Pour les versements réalisés du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 sur Altavera Janvier 2019, performance depuis la date d'observation initiale du 24 janvier 2019, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier.
- (2) Hors frais de gestion du contrat.
- (3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (24 janvier 2019) et à la date d'observation finale (12 janvier 2027), exprimée en pourcentage de son niveau initial.
- (4) Les dates d'observation annuelle sont : 19 janvier 2023, 18 janvier 2024, 15 janvier 2025, 15 janvier 2026, 12 janvier 2027.
- (5) La date d'observation finale est le 12 janvier 2027.

► Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance finale.

Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français

Garant de la formule : Crédit Agricole CIB (Standard & Poor's A, Moody's A1, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 18 juin 2018. Les agences de notations peuvent modifier ces notations à tout moment.

Code ISIN : FR9347FS4321.

Devise : EUR.

Sous-jacent : Indice Euro Stoxx 50® (code ISIN : EU0009658145).

Cotation : Bourse de Luxembourg.

Valorisation : Hebdomadaire (le vendredi).

Double valorisation : une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Société Générale Securities Services, une entité indépendante de l'Émetteur.

Marché secondaire : Crédit Agricole CIB s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière hebdomadaire des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente de 1 %.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par Crédit Agricole CIB à l'assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1 % par an, du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

Montant maximum de l'émission : 70 millions d'euros.

Valeur nominale : 1 000 euros.

Garantie du capital : pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

Prix de souscription : il progressera de façon constante, de 995,50 euros le 7 septembre 2018 à 1 000 euros le 24 janvier 2019.

Date d'émission du support : 7 septembre 2018.

Date d'observation initiale du niveau de l'indice : 24 janvier 2019.

Dates d'observation annuelle du niveau de l'indice : 19 janvier 2023, 18 janvier 2024, 15 janvier 2025, 15 janvier 2026, 12 janvier 2027.

Dates d'échéance anticipée : 26 janvier 2023, 25 janvier 2024, 22 janvier 2025, 22 janvier 2026.

Date d'observation finale du niveau de l'indice : 12 janvier 2027.

Date d'échéance finale : 21 janvier 2027.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée : Si à l'une des 4 premières dates d'observation annuelle, l'indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 24 janvier 2019, le support prend fin à la date d'échéance anticipée correspondante et sa valeur finale est alors égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 5% brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 140% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
- ou 110% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
- ou 110% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

(1) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 24 janvier 2019, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

► Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité de la documentation du support - La documentation juridique relative à l'émission pourra être obtenue sur le site de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (<https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm?region=EU>), et sur le site de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>). Le document d'information clé relatif à ce Titre ainsi que ses mises à jour peuvent être consultés et téléchargés à l'adresse : <https://www.documentation.ca-cib.com/Kids>.

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support.

Prospectus - Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans le « Prospectus » composé du (i) Prospectus de Base du Programme d'Émission de 25 000 000 000 euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») au Luxembourg, (ii) de ses éventuels suppléments et (iii) des Conditions Définitives de l'Émission (ensemble la « Documentation Juridique »).

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation - L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après le « Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément - Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution - remboursement anticipé du support - Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente - Ce support peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ou dénouement anticipé du support - Seule Crédit Agricole Corporate and Investment Bank s'est engagée auprès de l'assureur à assurer un marché secondaire sur le titre, à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier.

Avertissement relatif à l'indice - L'Euro Stoxx 50[®] est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Limited, Zurich, Suisse et / ou ses concédants (« concédants »), qui est utilisée sous licence. Cette opération n'est en aucune façon sponsorisée, avalisée, vendue ou promue par STOXX et ses concédants de licence et aucun des détenteurs de licence n'auront aucune responsabilité à cet égard.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique - Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

Conflit d'intérêt - Crédit Agricole Corporate and Investment Bank peut soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur **ganpatrimoine.fr** permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consulter le détail de vos contrats :**
vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuer des opérations de gestion :**
des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivre l'actualité "En direct des marchés" :**
pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICI, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs fonds ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
 - créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

Gan Patrimoine – Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 8 220 690 €
457 504 694 RCS Lille – APE : 6622Z
150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille
www.ganpatrimoine.fr
contact@ganpatrimoine.fr
N° d'immatriculation 09051780 – www.orias.fr

Gan Patrimoine distribue exclusivement les produits de **Groupama Gan Vie** Société anonyme au capital de 1 371 100 605 €
340 427 616 RCS Paris – APE : 6511Z – Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat de la **Caisse Fraternelle Vie** – Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne
Société anonyme au capital de 460 000 € (entièrement versé) – 457 504 702 RCS Lille
APE : 6511Z – Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
25, rue de Londres 75009 Paris

Ref. 770C-092018
Création : Crédit Agricole CIB
Photos : Istock

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Assuré d'avancer

ganpatrimoine.fr